

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

**PROCES VERBAL des délibérations du Conseil  
Municipal**

**Séance du 15 septembre 2011**

Date de la convocation : 12.09.11

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**Le 15 septembre**, à 20h00, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 12 septembre, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

1. MARCHES PUBLICS
  - ☒ Aménagement d'un local en salle de réunion communale et associative
  - ☒ Aménagement Impasse des Roses
2. ENFANCE JEUNESSE
  - ☒ CAF : renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
3. FINANCES :
  - ☒ Souscription d'emprunts pour investissements
  - ☒ Suppression régie Cantine

**QUESTIONS DIVERSES**

**Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**BOUILHOL Jean-Charles, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VASSORT Alain.**

**Absents et excusés : AUBERT Marie-Christine (pouvoir à Philippe COUTURIER), DA SILVA Aristide (pouvoir à Nadine BOUTONNET), MERLE Virginie ( pouvoir à Christine CHALARD).**

**Absent : VALLERY Myriam.**

Monsieur Philippe GANNE est désigné secrétaire de séance,

Madame le Maire explique que le compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet n'a pu être joint aux convocations. Pour que chacun puisse prendre le temps de le lire, il sera transmis par courrier, avec celui du jour, lors des prochaines convocations

*Paraphe*

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**Madame le Maire demande l'accord des conseillers municipaux sur une modification de l'ordre de jour.**

Il s'agit :

**1- de supprimer la délibération concernant la régie cantine .**

La commune a décidé de se doter d'un nouveau logiciel permettant une gestion plus efficiente de la facturation cantine. A compter de la rentrée scolaire 2011-2012, les services de la Mairie transmettent à la Trésorerie de Riom un titre global et la Trésorerie fait parvenir un titre de paiement individuel, par courrier, à toutes les familles redevables.

Aucun paiement ne sera plus accepté en Mairie. De ce fait, la régie n'a plus lieu d'exister et elle sera supprimée par arrêté municipal. Une délibération n'étant pas nécessaire.

**2- d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la signature d'une convention avec le SIEG pour l'Eclairage public de l'Impasse des Roses.**

Avant de commencer la séance, Madame le Maire annonce la présence de Madame Isabelle Gardères représentant l'Association « Combrailles Durables », sise à Loubeyrat, et propose que celle-ci expose les missions de son association..

A l'origine Association Loi 1901, Combrailles Durables a aujourd'hui le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), Société anonyme sans but lucratif.

A la demande des Elu, Madame Gardères a été sollicitée pour :

- une présentation des réalisations déjà effectuées par l'association dont la centrale citoyenne photovoltaïque installée sur le toit de l'école de Loubeyrat.
- l'étude de bâtiments de la commune pour que soit envisagés, la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Salle Polyvalente et des futurs Services Techniques.

Madame Gardères pense qu'au jour d'aujourd'hui, après rencontre et discussion avec l'architecte et les élus, beaucoup de contraintes vont à l'encontre d'un tel projet pour les Services techniques (ombre pilône électrique notamment).

Par contre, pour la salle polyvalente, bâtiment qui nécessite des travaux de toiture pour réparer des fuites importantes, il est intéressant de continuer à étudier cette possibilité.

Rendez-vous est donc pris avant fin septembre pour un diagnostic de la toiture de la salle polyvalente (état de l'isolant notamment), afin que Combrailles durables évalue la possibilité de réaliser ou non la pose de panneaux photovoltaïques (qui pourraient éviter les travaux prévus, ou en diminuer le nombre).

---

**QUESTION N° 1 : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**Procédure adaptée – Choix des entreprises - Aménagement d'un local en salle de réunion associative**

2011-47

**Rapporteur : Christine Chalard**

Christine Chalard rappelle qu'en accord avec le Code des Marchés Publics, le dossier de marché public de travaux concernant l'aménagement du rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation en local destiné à accueillir un club de personnes

*Paraphe*

retraitées et un relais d'assistantes maternelles, Place du 1<sup>er</sup> Mai à MENETROL, doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal

VU, la délibération du conseil municipal en date du 17 juin 2011 relative à ce projet,

VU, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence paru le 11/06/2011 par voie de presse et sur site internet,

VU, que la date limite de réception des offres a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

Vu, que le début prévisionnel des travaux a été fixé au mois de septembre 2011, pour une durée envisagée de 4 mois,

VU, la désignation des lots constituant les travaux :

- Lot n° 1 : VRD gros œuvre
- Lot n° 2 : menuiseries extérieures intérieures
- Lot n° 3 : plâtrerie, peintures.
- Lot n° 4 : revêtement de sols collés
- Lot n° 5 : Plomberie, sanitaire, ventilation
- Lot n° 6 : Electricité, chauffage

VU, que les entreprises avaient la possibilité de répondre pour un ou plusieurs lots,

VU que 20 dossiers de candidature ont été reçus,

VU, que les membres de la Commission concernée se sont réunis pour l'ouverture des plis le 4 juillet 2011, ont analysé les dossiers et retenu ceux en conformité avec les critères pondérés énoncés au règlement de la consultation, soit :

- 1- Technicité : 60%
- 2- Prix : 20%
- 3- Approche environnementale : 20%

Les entreprises retenues par la Commission sont :

Pour lot n° 1 : VRD gros œuvre :	<b>Cotton Frères</b>	<b>12 729,00 € HT</b>
Pour lot n° 2 : Menuiseries extérieures intérieures :	<b>Arverne Pro Menuiserie</b>	<b>24 175.08 € HT</b>
Pour lot n° 3 : plâtrerie, peintures :	<b>Da Cunha</b>	<b>12 296.65 € HT</b>
Pour lot n° 4 : revêtement de sols collés :	<b>Groupe Bernard</b>	<b>4 531.85 € HT</b>
Pour lot n° 5 : Plomberie, sanitaire, ventilation :	<b>Deslauriers</b>	<b>6 090.30 € HT</b>
Pour lot n° 6 : Electricité, chauffage :	<b>Meulnet</b>	<b>9 436,00 € HT</b>

**Christine Chalard propose au conseil municipal :**

- **d'approuver le choix de la commission,**
- **de donner à Madame le Maire l'autorisation de procéder à la signature des actes d'engagement correspondants aux offres des prestataires retenus par la Commission et pour tout acte en rapport avec les signatures de ces actes d'engagement.**

**Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **DONNE SON ACCORD au choix des entreprises**

*Paraphe*

lot n° 1 : VRD gros œuvre : <b>Cotton Frères</b>	<b>12 729,00 € HT</b>
lot n° 2 : Menuiseries extérieures intérieures : <b>Arverne Pro Menuiserie</b>	<b>24 175.08 € HT</b>
lot n° 3 : plâtrerie, peintures : <b>Da Cunha</b>	<b>12 296.65 € HT</b>
lot n° 4 : revêtement de sols collés : <b>Groupe Bernard</b>	<b>4 531.85 € HT</b>
lot n° 5 : Plomberie, sanitaire, ventilation : <b>Deslauriers</b>	<b>6 090.30 € HT</b>
lot n° 6 : Electricité, chauffage : <b>Meulnet</b>	<b>9 436,00 € HT</b>

**SOIT UN TOTAL DE :** **69 258.88 € HT**

**- DONNE L'AUTORISATION à Mme le Maire de procéder à l'ensemble des signatures des actes d'engagement du marché public de travaux d'aménagement d'une salle de réunion communale et associative, Place du 1<sup>er</sup> Mai ; Cette autorisation s'étend également à l'ensemble des pièces relatives à ce marché.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

---

Procédure adaptée – Choix des entreprises - Aménagement Voirie « Impasse des Roses » 2011-48

Rapporteur : Jean-Charles Bouilhol

Jean-Charles Bouilhol rappelle qu'en accord avec le Code des Marchés Publics, le dossier de marché public de travaux concernant l'aménagement de l'Impasse des Roses à MENETROL, doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal

VU, les délibérations du conseil municipal relatives à ce projet, en date du 30.04.10 pour le choix d'un bureau d'étude, du 01.10.10 et 23.03.11 pour solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

VU, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence paru le 7 juillet 2011 par voie de presse et sur site internet,

VU, que la date limite de réception des offres a été fixée au 28 juillet 2011,

Vu, que le début prévisionnel des travaux a été fixé au mois d'octobre 2011, pour une durée envisagée de 5 mois,

VU les 4 dossiers de candidature reçus,

VU que la Commission concernée s'est réunie le 28.07.11, présidée par Madame le Maire, pour l'ouverture des plis contenant les pièces du dossier de consultation et a constaté que 4 dossiers étaient recevables,

VU, l'analyse des offres, le 12.09.11, par la même commission, selon les critères pondérés énoncés :

*Paraphe*

- 1- le prix des prestations, pondéré à 45%
2. la valeur technique de l'offre, pondérée à 30%
3. performance en matière de protection de l'environnement, pondéré à 20%
4. le délai d'exécution pondéré à 5%

**L'entreprise retenue par la Commission est EUROVIA, 222 Avenue Jean Mermoz 63100 CLERMONT-FERRAND pour un montant HT :**

- tranche ferme : 308 196.64 €
- tranche conditionnelle : 51 310.85 €

Soit un total de **359 507.49 €**

**Jean Charles Bouilhol propose au conseil municipal**

- **d'approuver la proposition de la commission pour le choix de l'entreprise EUROVIA,**
- **de donner à Madame le Maire l'autorisation de procéder à la signature des actes d'engagement correspondants aux offres des prestataires retenus par la Commission Voirie et pour tout acte lié à ce projet, dont les demandes de subventions.**

Philippe Couturier demande quand se feront les travaux du rond point et pourquoi il est décidé de le démolir.

Jean-Charles Bouilhol répond que d'une part, le collecteur d'assainissement se situe sous le giratoire, d'autre part le rond point n'est pas très fonctionnel. Il sera donc détruit et remplacé après la fin de la réfection de l'impasse, sous une forme mieux adaptée.

Alain Vassort demande si des rencontres sont prévues avec les habitants.

Jean-Charles Bouilhol dit que des doléances ont déjà eu lieu. Toutefois, il faudra en organiser une rencontre avec les concessionnaires, puis choisir une date de début de chantier, enfin demander à un huissier de passer constater l'état de la voirie avant travaux.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- donne son accord au choix de l'entreprise EUROVIA, domiciliée 222 Avenue Jean Mermoz 63100 CLERMONT-FERRAND, pour un montant total de travaux de 359 507, 49 €, dont une tranche ferme de 308 196.64 € et une tranche conditionnelle de 51 310.85 €.**

**- donne son autorisation à Mme le Maire pour procéder à l'ensemble des signatures des actes d'engagement du marché public de travaux d'aménagement de l'Impasse des Rose.**  
**Cette autorisation s'étend également à l'ensemble des pièces et subventions relatives à ce marché.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

---

SIEG – CONVENTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Aménagement « Impasse des Roses » 2011-49

Rapporteur : Jean-Charles Bouilhol

La commune a sollicité, auprès du SIEG, l'inscription de l'éclairage de l'Impasse des Roses, faisant l'objet d'une réfection, au programme Eclairage Public 2012.

*Paraphe*

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15.11.08 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public et à la loi de finances rectificatives du 20.04.09 autorisant les communes membres d'un Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Un devis estimatif des travaux a été transmis par le SIEG le 18 février 2011 pour un montant total général de 28 000 € HT dont un montant total de subvention communale de 12 600 €.

**Oùï l'exposé de Jean-Charles Bouilhol et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

▣ **Approuve le montant estimé des travaux d'éclairage public de l'Impasse des Roses, soit 28 000 € HT**

▣ **Approuve le montant estimé du fonds de concours dû par la Commune, montant qui sera réajusté en fin de travaux, soit 12 600 €**

▣ **Autorise Madame le Maire à remplir et signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal ainsi que tous les documents se rapportant à ces travaux.**

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif 2012 de la commune

---

QUESTION N° 2 : ENFANCE JEUNESSE

2011-50

**Avenant de renouvellement Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF**

Rapporteur : Christine Chalard

VU, la délibération du conseil municipal du 24.11.06 acceptant une adhésion au contrat « Enfance-Jeunesse » (CEJ) avec la CAF, pour une durée de 4 ans, du 01.01.06 au 31.12.09,

VU, le contrat Enfance-Jeunesse, signé entre la commune de Ménérol et la CAF, pour une durée de 4 ans mais débutant effectivement le 01.07.06,

VU, la délibération du conseil municipal du 01.10.10 approuvant un avenant de prolongation au Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2010,

CONSIDERANT, que le CEJ est arrivé à terme le 31 décembre 2010,

CONSIDERANT, qu'il convient de renouveler ce contrat,

CONSIDERANT la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales, soit un avenant au contrat du territoire de Riom Communauté afin d'intégrer les communes de MENETROL, RIOM, MOZAC et la Communauté de Communes RIOM COMMUNAUTE, pour un effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013,

*Paraphe*

Christine Chalard **propose au conseil municipal d'accepter la proposition faite par la CAF.**

Elle ajoute que chaque commune, en signant cette convention, garde son autonomie et que la PSO (prestation de service ordinaire) sera calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits. Si ce dernier reste stable, il faut toutefois constater qu'il est largement inférieur aux prévisions de départ.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Approuve l'avenant de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de trois ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013,**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents qui lui sont liés.**

---

QUESTION N° 3 FINANCES

2011-51

**Souscription d'emprunts pour investissements**

Rapporteur : Alain Vassort

Alain Vassort rappelle qu'un emprunt de 540 000 € a été prévu au budget primitif 2011 de la commune au vu des différents projets en cours dont la construction des services techniques.

La commission « finances » s'est réunie lundi 12 septembre afin d'examiner les différentes propositions commerciales transmises par les banques contactées, soit le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Alain Vassort expose au conseil municipal la synthèse de ces propositions. Il dit que la commission s'est prononcée, à l'unanimité, en faveur de la Caisse d'Épargne auprès de qui la commune a déjà contracté un emprunt pour la construction de la Salle Polyvalente.

**Il propose au conseil municipal d'approuver l'offre de la Caisse d'Épargne, soit :**

Un emprunt de 540 000 €

Amortissement progressif - Périodicité annuelle

Durée 15 ans - Index : livret A + 0.96%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

☒ **Donne son accord à la réalisation d'un emprunt de 540 000 € auprès de la Caisse d'Épargne selon les conditions exposées ci-dessus.**

☒ **Mandate Madame le Maire pour signer le contrat et les pièces s'y rapportant.**

---

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux :

- **le compte rendu financier de la SEMERAP concernant l'assainissement de l'année 2010**
- **le rapport 2010 du SIAEP sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**
- **le rapport annuel du SBA, pour 2010, sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.**

Ces rapports sont consultables au secrétariat de la Mairie.

Madame le Maire présente la **carte de remerciements de l'association AAPP-MA** de Riom pour la subvention qui lui a été attribuée.

Michel Laurent dit que le **permis de construire de Carrefour a été accepté** et que les travaux vont pouvoir débuter.

Il évoque également un courrier de la Préfecture du 06.09.11 ayant pour objet les « **consultations Natura 2000** ».

La commune a le droit de se prononcer et de transmettre son avis à la DDT par délibération. Toutefois, une phrase du courrier précise que « seuls les avis scientifiquement motivés peuvent être retenus ».

Il propose donc de ne pas répondre, d'attendre la fin du délai, soit deux mois, et l'avis des Elus sera réputé favorable quant à la modification du périmètre du site Natura 2000 « vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont Ferrand »

Pour les élus qui le souhaitent, l'ensemble des documents reçus relatifs à cette modification sont consultables auprès du Secrétariat.

---

<> <> <> <> <> >

**La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.**

MENETROL, le 15 septembre 2011



**FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 15 septembre 2011**

**Article R 2121-9 du CGCT :** Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1. Marché public – Procédure adaptée - Aménagement d'un local en salle de réunion 2011-47
2. Marché public – Procédure adaptée - Aménagement voirie « Impasse des Roses » 2011-48
3. SIEG – Convention d'éclairage public « Impasse des Roses » 2011-49
4. CAF : renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2011-50
5. Souscription d'un emprunt 2011-51

AUBERT	Marie-Christine		LAURENT	Michel	
BOUTONNET	Nadine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
BOUILHOL	Jean-Charles		MERLE	Virginie	
CHALARD	Christine		MIGNOTTE	Pascal	
CHERVALIER	Jean-Paul		PASTOR	Abel	
COUTURIER	Philippe		SURZUR	Laurence	
DA SILVA	Aristide		TAVERNIER	Karine	
DE ABREU	Jérôme		VALLERY	Myriam	
GANNE	Philippe		VASSORT	Alain	
JOUVE	Isabelle				